

Traité de coopération en matière de brevets (PCT) **Comité de coopération technique**

Trentième session
Genève, 8 – 12 mai 2017

PROLONGATION DE LA NOMINATION DE L'OFFICE COREEN DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE EN QUALITE D'ADMINISTRATION CHARGEE DE LA RECHERCHE INTERNATIONALE ET DE L'EXAMEN PRELIMINAIRE INTERNATIONAL SELON LE PCT

Document établi par le Bureau international

1. Toutes les administrations internationales existantes ont été nommées par l'Assemblée de l'Union du PCT pour une période s'achevant le 31 décembre 2017. En 2017, l'assemblée devra donc prendre une décision en ce qui concerne la prolongation de la nomination de chaque administration internationale existante qui souhaite demander une telle prolongation, après avoir sollicité l'avis du comité (voir les articles 16.3)e) et 32.3) du PCT). On trouvera des informations concernant la procédure applicable et le rôle du comité dans le document PCT/CTC/30/INF/1.

2. Le 7 mars 2017, l'Office coréen de la propriété intellectuelle a présenté une demande de prolongation de sa nomination en qualité d'administration chargée de la recherche internationale et d'administration chargée de l'examen préliminaire international selon le PCT. Cette demande est reproduite à l'annexe du présent document.

3. *Le comité est invité à faire part de son avis sur cette question.*

[L'annexe suit]

DEMANDE DE PROLONGATION DE LA NOMINATION DE L'OFFICE COREEN
DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE EN QUALITE D'ADMINISTRATION CHARGEE
DE LA RECHERCHE INTERNATIONALE ET DE L'EXAMEN PRELIMINAIRE
INTERNATIONAL SELON LE PCT

1 – INFORMATIONS GENERALES

Nom de l'office ou organisation intergouvernementale : Office coréen de la propriété intellectuelle (KIPO).

Date à laquelle le Directeur général a reçu la demande de renouvellement : 7 mars 2017.

Session de l'assemblée à laquelle le renouvellement sera demandé :
Session de 2017 de l'Assemblée de l'Union du PCT.

Date à laquelle l'office pourrait commencer à agir en qualité d'administration chargée de la recherche internationale et de l'examen préliminaire international :

Le KIPO est prêt à commencer immédiatement à agir en qualité d'administration chargée de la recherche internationale et de l'examen préliminaire international.

Administrations actuellement chargées de la recherche internationale et de l'examen préliminaire international qui prêtent leur concours à l'évaluation de la mesure dans laquelle les critères sont remplis :

Le KIPO n'est assisté par aucune administration. L'exigence de participation de deux autres administrations à l'évaluation de la mesure dans laquelle sont remplis les critères relatifs à la prolongation d'une nomination a été supprimée par décision des États membres de la Réunion des administrations internationales instituées en vertu du PCT (PCT/MIA).

2 – CRITERES MATERIELS : EXIGENCES MINIMALES APPLICABLES A LA NOMINATION

Le KIPO dispose d'un système de recherche interne nommé KOMPASS (système coréen multifonctionnel de recherche de brevets). À la fin de novembre 2016, KOMPASS avait été utilisé pour les recherches documentaires relatives à 4 119 991 brevets coréens, 3 305 136 brevets européens, 10 344 952 brevets américains, 16 737 482 brevets japonais et 8 135 955 brevets chinois. Le KIPO conserve la documentation minimale définie par la règle 34 du règlement d'exécution du PCT sous forme électronique, et les échanges de documents de brevet qu'elle effectue régulièrement avec l'USPTO, l'OEB, le JPO et le SIPO se font par voie électronique.

Le KIPO est autorisé à effectuer aux fins de la documentation minimale des recherches et des téléchargements de littérature non-brevet auprès de la bibliothèque de l'Assemblée nationale de Corée, de la bibliothèque nationale numérique des sciences, de Science Direct, etc., dans la mesure où il acquitte les taxes requises et renouvelle chaque année les contrats lui donnant accès à ces ressources.

2.1 – CAPACITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET D'EXAMEN

Règles 36.1)i) et 63.1)i) : l'office national ou l'organisation intergouvernementale doit avoir au moins cent employés à plein temps possédant des qualifications techniques suffisantes pour procéder aux recherches et aux examens.

Employés qualifiés pour procéder à la recherche et à l'examen :

(au 31 décembre 2016)

Domaine technique	Effectifs (en équivalent plein temps)	Expérience moyenne en tant qu'examineurs (années)	Répartition des qualifications
Mécanique	227	6,7	Examen de la fonction publique (18,6%), titulaires de doctorat (44,4%), conseils en brevets (2,7%), autres (34,3%)
Électricité/électronique	344	8,2	
Chimie	251	6,3	
<i>Total</i>	<i>822</i>	<i>7,2</i>	

Programmes de formation :

Le KIPO organise chaque année un total de 51 cours, dont 4 cours généraux (5 sessions), 17 cours de droit (17 sessions), 15 cours de pratique d'examen (15 sessions), 14 cours de renforcement des capacités (14 sessions) ainsi que des cours sur l'état de la technique (67 sessions), et a établi à cet effet un système de formation professionnelle progressive visant à renforcer les connaissances et les capacités des examinateurs et des examinateurs-juges.

Un système de formation en quatre étapes fondé sur l'expérience de travail a été mis en place et dispensé aux examinateurs de brevets du KIPO : il débute par des cours généraux à l'intention des examinateurs débutants, suivis d'une formation juridique et technique composée de cours de premier examinateur, d'un cours relatif au système contentieux et de cours d'examineur-juge. Les cours généraux sont d'une durée de 20 jours, et permettent aux examinateurs débutants d'acquérir des connaissances de base en ce qui concerne l'examen des brevets; les principaux aspects couverts sont la loi sur les brevets, le Traité de coopération en matière de brevets, les critères de brevetabilité (par exemple la nouveauté et la non-évidence), ainsi que des études de cas d'examen. Les participants doivent ensuite subir un examen portant sur trois des sujets étudiés (la loi sur les brevets, l'évaluation de la nouveauté et l'évaluation de l'activité inventive). Une fois qu'ils ont achevé ce cours, les examinateurs débutants sont affectés à l'une des divisions d'examen, où leur formation se poursuit pendant deux ans sous la conduite d'un superviseur. Le droit leur est ensuite reconnu de signer eux-mêmes toutes les décisions qu'ils rendent (acceptation, rejet, etc.), sans vérification et sans avoir besoin de l'approbation d'un superviseur.

En ce qui concerne les cours de premier examinateur, il s'agit de programmes de sept jours dispensés par l'office à des examinateurs ayant plus d'une année d'expérience : leurs principaux aspects sont l'étude et l'analyse de cas récents d'examen ou de contentieux ayant été portés devant les tribunaux, un débat sur la loi sur les brevets, ainsi que des conseils en matière d'examen. Pour terminer cette étape, les examinateurs doivent réussir un examen portant sur l'analyse de précédents jurisprudentiels.

Le cours relatif au système contentieux s'adresse aux examinateurs possédant deux années d'expérience et ayant réussi les cours de premier examinateur. Il est d'une durée de sept jours, et couvre d'une manière générale les procédures de première instance et d'appel.

Les cours d'examineur-juge sont réservés aux examinateurs ayant trois années d'expérience et ayant réussi les cours de premier examinateur (une condition nécessaire pour devenir examinateur-juge). Ils apprennent en sept jours à ces examinateurs qualifiés à comprendre la loi sur les brevets et le système des examens dans le contexte des procès, des procédures d'appel et de la rédaction de décisions de justice. Les participants doivent effectuer un mois de formation pratique en milieu de travail et réussir un examen d'analyse de précédents jurisprudentiels.

Les cours de droit permettent de donner aux examinateurs une formation par étapes débutant par les théories de base relatives aux lois et règlements en matière de droits de propriété intellectuelle (loi sur les brevets, loi sur les marques, loi de protection des dessins et modèles et loi de procédure civile) et se poursuivant par un programme approfondi conçu pour les examinateurs, dans lequel sont abordés les litiges et les questions litigieuses, les questions émergentes et les débats s'y rapportant. Les autres aspects abordés dans ces cours sont le droit civil, la loi sur la prévention de la concurrence déloyale et la protection des secrets d'affaires, et la loi sur le droit d'auteur.

Les cours de pratique d'examen couvrent plusieurs sujets se rapportant à l'examen des brevets, particulièrement en ce qui concerne l'étude de cas d'examen (de base et intensive), l'examen des demandes selon le PCT (de base et intensive), l'examen et la recherche pour les demandes utilisant la classification coopérative des brevets (CPC), la recherche sur l'état de la technique et l'interprétation de la portée des revendications et du mémoire descriptif, afin de renforcer les capacités des examinateurs et des examinateurs-juges.

Environ 70 cours de 2 à 5 jours sont dispensés chaque année aux examinateurs et examinateurs-juges, afin de les aider à comprendre la récente tendance de convergence et d'intégration de l'état de la technique dans les domaines scientifiques et technologiques.

Les examinateurs doivent suivre plus de 90 heures de ces cours chaque année, et réussir en outre un cours facultatif ou plus et un cours obligatoire ou plus pour pouvoir être promu à un poste d'examineur principal, de premier examinateur ou de premier examinateur superviseur.

<Tableau 1 : Plan de formation détaillé du KIPO pour 2016 >

Cours		Participants	Durée (jours)	Sessions	Personnes par semestre
Cours généraux	4 cours		41	5	240
	Examineur débutant	Examineurs nouvellement recrutés (grade supérieur à G5 et candidats à la promotion au grade G5)	20	2	70
	Premier examinateur	G4 ayant passé les cours d'examineur débutant, G5 ayant plus d'une année d'expérience en tant qu'examineurs	7	1	70
	Système contentieux	G4 ayant passé les cours de premier examinateur, G5 ayant plus de deux années d'expérience en tant qu'examineurs	7	1	50

	Examineur-juge	G4 ayant passé le cours relatif au système contentieux, G5 ayant plus de trois années d'expérience en tant qu'examineurs	7	1	50
Pratique d'examen	15 cours		33	15	420
	Étude de cas (de base)	Examineurs ayant passé les cours d'examineur débutant	3	1	30
	Étude de cas (intensive)	Examineurs ayant passé les cours de premier examinateur	3	1	30
	Cours de superviseur	Examineurs ayant passé les cours de premier examinateur	2	1	30
	Étude de décisions d'examineurs et de précédents jurisprudentiels	Examineurs ayant passé le cours relatif au système contentieux	3	1	30
	Interprétation du mémoire descriptif et de la portée des revendications	Examineurs de brevets/modèles d'utilité	2	1	30
	Professionnels de la propriété intellectuelle	Grade inférieur à G6	3	1	30
	Recherche sur l'état de la technique	Fonctionnaires (KIPO)	3	1	30
	Examen des demandes selon le PCT (de base)	Fonctionnaires (KIPO)	2	1	30
	Examen des demandes selon le PCT (intensif)	Fonctionnaires (KIPO)	2	1	30
	Marques internationales	Fonctionnaires (KIPO)	1	1	20
	Dessins et modèles internationaux	Fonctionnaires (KIPO)	1	1	20
	Renforcement des capacités des examinateurs chargés de la vérification des conditions de forme	Grade inférieur à G6	4	1	20
	Examen des demandes utilisant la CPC	Examineurs de brevets/modèles d'utilité	1	1	30
	Recherche pour les demandes utilisant la CPC	Examineurs de brevets/modèles d'utilité	1	1	30

	Recherche dans les bases de données STN	Examineurs de brevets/modèles d'utilité	2	1	30
Cours de droit	17 cours		56	17	690
	Loi sur les brevets (théorie)	Fonctionnaires (KIPO)	5	1	70
	Loi sur les brevets (questions litigieuses et litiges)	Fonctionnaires (KIPO)	3	1	50
	Loi sur les brevets (litiges et analyses de questions litigieuses)	Fonctionnaires (KIPO)	2	1	40
	Loi sur les marques (théorie)	Fonctionnaires (KIPO)	5	1	50
	Loi sur les marques (questions litigieuses et litiges)	Fonctionnaires (KIPO)	3	1	40
	Loi sur les marques (litiges et analyses de questions litigieuses)	Fonctionnaires (KIPO)	2	1	40
	Loi de protection des dessins et modèles (théorie)	Fonctionnaires (KIPO)	5	1	50
	Loi de protection des dessins et modèles (questions litigieuses et litiges)	Fonctionnaires (KIPO)	3	1	40
	Loi de protection des dessins et modèles (litiges et analyses de questions litigieuses)	Fonctionnaires (KIPO)	2	1	40
	Comprendre le droit civil	Fonctionnaires (KIPO)	5	1	40
	Droit civil et brevets	Fonctionnaires (KIPO)	3	1	40
	Droit civil (cours de base)	Fonctionnaires (KIPO)	2	1	40
	Loi de procédure civile (théorie)	Fonctionnaires (KIPO)	5	1	30
	Loi de procédure civile (questions litigieuses et litiges)	Fonctionnaires (KIPO)	3	1	30
	Loi de procédure civile (litiges et analyses de questions litigieuses)	Fonctionnaires (KIPO)	2	1	30

	Comprendre la loi sur la prévention de la concurrence déloyale et la protection des secrets d'affaires	Fonctionnaires (KIPO)	3	1	30
	Comprendre la loi sur le droit d'auteur	Fonctionnaires (KIPO)	3	1	30
Adminis- tration des brevets	14 cours		-	14	340
	Nouveaux droits de propriété intellectuelle	Fonctionnaires (KIPO et autres administrations ou ministères concernés)	2	1	30
	Systèmes de propriété intellectuelle de pays étrangers	Fonctionnaires (KIPO et autres administrations ou ministères intéressés)	3	1	30
	Cours de propriété intellectuelle pour formateurs	Fonctionnaires (KIPO)	3	1	30
	Commercialisation de technologies (droits de propriété intellectuelle)	Fonctionnaires (KIPO)	2	1	30
	Formation en milieu de travail pour examinateurs débutants	Fonctionnaires nouvellement recrutés ou transférés	5	1	20
	Renforcement des capacités en matière de relations publiques	Fonctionnaires (KIPO)	2	1	20
	Renforcement des capacités en matière de rédaction	Fonctionnaires (KIPO)	3	1	20
	Rédaction de documents officiels	Fonctionnaires (KIPO)	2	1	20
	Cours sur les réseaux sociaux	Fonctionnaires (KIPO)	2	1	20
	Utilisation d'appareils photo numériques et Photoshop	Fonctionnaires (KIPO)	2	1	20
	Production et utilisation de films	Fonctionnaires (KIPO)	3	1	20
	PowerPoint	Fonctionnaires (KIPO)	3	1	30
	Excel	Fonctionnaires (KIPO)	3	1	30
	HANGUL*	Fonctionnaires (KIPO)	3	1	20
État de la technique (67 cours)	Examineurs (KIPO)	1-5 (à l'étude)	67	25	

▷ HANGUL* : application interne de traitement de texte.

Règles 36.1.ii) et 63.1.ii) : *cet office ou cette organisation doit avoir en sa possession au moins la documentation minimale de la règle 34, ou avoir accès à cette documentation minimale, laquelle doit être disposée d'une manière adéquate aux fins de la recherche et se présenter sur papier, sur microforme ou sur un support électronique.*

Accès à la documentation minimale aux fins de la recherche :

(O) Plein accès

Le KIPO a en sa possession la documentation minimale ci-après, conformément à la règle 34 du règlement d'exécution du PCT, et utilise cette documentation aux fins de la recherche internationale et de l'examen préliminaire international.

Documents de brevet : environ 63 millions de documents de brevet de deux administrations et 11 pays, publiés au bulletin des brevets ou des modèles d'utilité, sont stockés en format SGML, XML et TIFF dans une base de données accessible électroniquement et interrogeable par mots-clés.

Afin de garantir la sécurité de l'accès aux documents de brevet (y compris non publiés) qui se trouvent dans cette base de données, le KIPO utilise son propre système de recherche nommé KOMPASS (système coréen multifonctionnel de recherche de brevets), dont l'accès est limité aux personnes autorisées, à savoir les examinateurs de brevets. De plus, pour renforcer encore la protection de ces données, KOMPASS a été transféré dans un système interne d'informatique en nuage auquel il est impossible d'accéder par Internet et dont les utilisateurs disposent d'un mode d'identification distinct (depuis janvier 2012). KOMPASS est doté d'une fonction de traduction automatique pour l'anglais, le japonais et le chinois, et permet d'effectuer des recherches dans les demandes de brevet et de modèles d'utilité publiées de 13 pays et administrations compétentes. KOMPASS facilite également les recherches de séquences effectuées en interne par le KIPO, grâce à des logiciels tels que FASTA, qui permet de représenter des séquences nucléotidiques ou peptidiques en format texte, et BLAST, un algorithme de comparaison de la structure primaire des séquences biologiques.

<Tableau 2 : Documentation de brevet utilisée par le KIPO >
(au 30 novembre 2016 – unité : dossier)

Division		Source	Base de données documentaire	Dossiers (Index)	Note
Corée	Non divulguée	KIPO	1948~	222 446	Abrégés, revendications ¹⁾
	Divulguée			3 897 545	Texte intégral ¹⁾
	Total (documentation coréenne en matière de brevets)			4 119 991	-
Japon		JPO	1971~	16 737 482	Texte intégral ¹⁾
États-Unis d'Amérique		USPTO	1920~	10 344 952	Texte intégral ¹⁾
EP		OEB	1978~	3 305 136	Texte intégral ¹⁾
WO		OMPI	1978~	2 925 971	Texte intégral ¹⁾
Royaume-Uni		Intellectual Property Office (IPO)	1979~	284 343	Texte intégral ²⁾

Canada	Office de la propriété intellectuelle du Canada	1869~	2 093 347	Texte intégral ³⁾
Australie	IP Australia	1980~	1 973 672	Texte intégral ²⁾
Taiwan	Office de la propriété intellectuelle de Taiwan	2000~	879 064	Abrégés ¹⁾
Chine	SIPO	1985~	8 135 955	Texte intégral ¹⁾
Allemagne	DOCDB (OEB) et texte intégral (offices de brevets des trois pays)	1977~	7 443 030	Texte intégral Abrégé (DOCDB + fichier IMG du texte intégral)
France		1937~	3 095 213	
Russie		1975~	1 151 785	
Total (documentation étrangère en matière de brevets)			58 369 950	
Total (documentation coréenne et étrangère en matière de brevets)			62 489 941	

¹⁾ Les données étant stockées en format XML ou SGML, toutes les interrogations peuvent être faites par mots-clés.

²⁾ La base de données contient le document complet, mais seule la bibliographie peut être interrogée par mots-clés, car elle est la seule partie en format texte.

³⁾ La base de données contient le document complet, mais seuls l'abrégé et la bibliographie peuvent être interrogés par mots-clés, car ce sont les seules parties en format texte.

Littérature non-brevet : les 145 revues (dont 8 ne sont plus publiées) et les éléments de la littérature non-brevet qui sont énumérés dans le tableau ci-dessous [guide sur l'information et la documentation industrielles] sont tous susceptibles d'être utilisés par le KIPO aux fins de la recherche internationale et de l'examen préliminaire international. Sur les 145 revues recensées dans le guide, 44 sont imprimées sur papier, 93 sont publiées en format électronique et 8 ne sont plus publiées. Il est donc possible d'effectuer des recherches en texte intégral dans 44 revues sur papier et 93 revues électroniques sur les 145 revues énumérées dans le tableau 3 ci-dessous [guide sur l'information et la documentation industrielles], et cela à compter des années indiquées.

Lorsqu'ils accèdent par un réseau local à la page Web d'une revue électronique de littérature non-brevet, les examinateurs du KIPO sont autorisés à y faire des recherches d'abrégés ou des téléchargements de documents complets sans avoir à utiliser un identifiant spécial⁴⁾, l'accès par Internet étant en effet possible par un réseau local, contrairement à celui du système interne d'informatique en nuage.

⁴⁾ Le KIPO est autorisé à effectuer des recherches en texte intégral, à condition de renouveler chaque année le contrat lui donnant accès à la revue concernée.

<Tableau 3 : Littérature non-brevet utilisée par le KIPO>

N° PCT	Titre	Type de publication	Note
1	J. of the Acoustical Society of America	Revue papier (1998~)	
3	Acta Chemica Scandinavica	Revue papier (1993.1~1999.2)	A cessé sa publication
5	Bioscience, Biotechnology and Biochemistry	Revue papier (1993~)	

7	J. of the American ceramic society	Revue papier (1993~2009) Revue électronique (2010~)	
8	J. of the American Chemical Society	Revue papier (1980~2008) Revue électronique (2006~)	
10	Analytical Chemistry	Revue papier (1993~2008) Revue électronique (2006~)	
11	Angewandte Chemie	Revue papier (1993~2007) Revue électronique (2008~)	
13	Applied Optics	Revue papier (1997~2015) Revue électronique (2006~)	
14	Applied Physics Letters	Revue papier (1993~2016) Revue électronique (2010~)	
17	Automobiltechnische Zeitschrift(ATZ)	Revue papier (1994~)	
20	Avation Week & Space Technology	Revue papier (1993~)	
27	Chemical & Engineering News	Revue papier (1980~)	
28	Chemical & Pharmaceutical Bulletin	Revue papier (1986~)	
29	Chemical Engineering	Revue papier (1980~)	
31	Chemical Reviews	Revue papier (1982~1990, 1999~2008) Revue électronique (2006~)	
32	Chemical Society J.; Chem. Communications; Dalton transactions; physical chemistry chemical physics; Organic & Biomolecular Chemistry	Revue papier (1982~1990, 1993~2012) Revue électronique (2013~)	
33	Bulletin of the Chemical Society of Japan	Revue papier (1985~1986, 1993~2005) Revue électronique (2006~)	
35	Chemie-Ingenieur Technik	Revue papier (1998~2007) Revue électronique (2008~)	
38	Chemistry and Industry	Revue papier (1983~2011) Revue électronique (2012~)	
41	Collection of Czechoslovak Chemical Communications	Revue papier (1998~2009)	A cessé sa publication
45	Control Engineering	Revue papier (1984~)	
47	Alcatel Telecommunications Review	Revue papier (1983~2009) Revue électronique (2010~)	
48	J. of the Electrochemical Society	Revue papier (1997~2015) Revue électronique (2016~)	
49	Electronic Design	Revue papier (1980~)	
50	Electronic Engineering Design	Revue papier (1997~2002)	A cessé sa publication
62	IBM J.of Research & Development	Revue papier (1997~2008) Revue électronique (2009~)	
64	IEEE J. of Quantum Electronics	Revue électronique (1988~)	

65	IEEE J. of Solid State Circuits	Revue électronique (1988~)	
66	Proceedings of the IEEE	Revue électronique (1988~)	
67	IEEE Spectrum	Revue électronique (1988~)	
68	IEEE Transactions on Aerospace and Electronic Systems	Revue électronique (1988~)	
69	IEEE Transactions on Signal Processing	Revue électronique (1988~)	
71	IEEE Transactions on Biomedical Engineering	Revue électronique (1988~)	
72	IEEE Transactions on Consumer Electronics	Revue électronique (1988~)	
73	IEEE Transactions on Communications	Revue électronique (1988~)	
74	IEEE Transactions on Computers	Revue électronique (1988~)	
75	IEEE Transactions on Electron Device	Revue électronique (1988~)	
77	IEEE Transactions on Instrumentation and Measurement	Revue électronique (1988~)	
78	IEEE Transactions on Microwave theory and Techniques	Revue électronique (1988~)	
79	IEEE Transactions on Components and Packaging Technology; IEEE Transactions on Advanced Packaging; IEEE Transactions on Electronics Packaging Manufacturing	Revue électronique (1988~)	
81	IEEE Transactions on Ultrasonics, Ferroelectrics and Frequency Control	Revue électronique (1988~)	
83	Industrial & Engineering Chemistry Research	Revue papier (1987~2005) Revue électronique (2006~)	
85	IEICE Transactions on Fundamentals of Electronics, Communications and Computer Science; IEICE Transactions on Communications; IEICE Transactions on Electronics; IEICE Transactions on Information and Systems	Revue papier (1971~2013) Revue électronique (2014~)	
90	Japanese Journal of Applied Physics	Revue papier (1993~2004) Revue électronique (2005~)	
91	Kobunshi Ronbunshu/Japanese J. of Polymer Science & Engineering	Revue papier (1983~)	
92	J. of Agricultural and Food Chemistry	Revue papier (1993~2005) Revue électronique (2006~)	
95	Russian J. of Applied Chemistry	Revue papier (1993~2007) Revue électronique (2008~)	
96	J. of Applied Physics	Revue papier (1983~2009) Revue électronique (2010~)	
97	J. of Applied Polymer Science	Revue papier (1983~2007) Revue électronique (2008~)	

98	J. of Chromatography B., Analytical Technologies in the Biomedical & Life Sciences	Revue électronique (2002~)	
100	Russian J. of General Chemistry	Revue papier (1993~2007) Revue électronique (2008~)	
102	JOM (J. of Metals)	Revue papier (1983~2007) Revue électronique (2008~)	
103	J. of Organic Chemistry	Revue papier (1986~2005) Revue électronique (2006~)	
104	J. of Organometallic Chemistry	Revue papier (1993~2005) Revue électronique (2002~)	
106	Measurement Science and Technology	Revue papier (1993~2016) Revue électronique (2012~)	
107	J. of Polymer Science; Polymer Chemistry	Revue papier (1985~2007) Revue électronique (2008~)	
	J. of Polymer Science; Polymer Physics	Revue papier (1980~2007) Revue électronique (2008~)	
108	European J. of Organic Chemistry	Revue papier (1993~2007) Revue électronique (2008~)	
110	Kunststoffe	Revue papier (1994~)	
112	Machine Design	Revue papier (1983~)	
117	Metal Finishing	Revue papier (1983~2005) Revue électronique (2002~)	
122	Modern Plastics International	Revue papier (1983~2011)	A cessé sa publication
126	J. of Optical Society of America: Optics, Image Science & vision	Revue papier (1993~2005) Revue électronique (2006~)	
	J. of Optical Society of America: Optical Physics	Revue papier (1995~2005) Revue électronique (2006~)	
127	Optics and Spectroscopy	Revue papier (1998~2007) Revue électronique (2008~)	
129	Philips Journal of Research	Revue papier (1995~1996, 1998~2005) Revue électronique (2002~)	
131	Physical Review and Physical Review Letters Index; Physical Review. B, Condensed Matter and Materials Physics; Physical Review. C, Nuclear Physics; Physical Review. D, Particles	Revue papier (1993~2016) Revue électronique (2010~)	
132	Plastverarbeiter	Revue papier 1994~	
133	Playthings	Revue papier 1998~	
134	Polymer Science Series A, Series B	Revue papier (1998~2007) Revue électronique (2008~)	
135	Power	Revue papier 1983~	

139	Review of Scientific Instrument	Revue papier (1993~2016) Revue électronique (2010~)	
141	Rubber Chemistry and Technology	Revue papier (1997~)	
144	Automotive Engineering International	Revue papier 1986~	
145	Scientific American	Revue papier (1993~)	
147	SMPTE Journal	Revue papier (1998~)	
148	Coloration Technology	Revue papier (1983~2016) Revue électronique (2010~)	
149	Solid State Electronics	Revue papier (1983~2005) Revue électronique (2002~)	
150	Solid State Technology	Revue papier (1994~)	
156	Stahl and Eisen	Revue papier (1997~)	
157	Steroids: Structure, Function and Regulation	Revue papier (1993~2005) Revue électronique (2002~)	
158	TAPPI Journal	Revue papier (1957, 1982~2008) Revue électronique (2009~)	
159	Tetrahedron	Revue papier (1993~2005) Revue électronique (2002~)	
160	Tetrahedron Letters	Revue papier (1996~2005) Revue électronique (2002~)	
163	Textile Research J.	Revue papier (1980~2011) Revue électronique (2012~)	
164	VDI-Z Integrierte Produktion	Revue papier (1994~)	
165	Water Environment Research	Revue papier (1983, 1994~2011) Revue électronique (2012~)	
168	Electronics World	Revue papier (1995~)	
169	Chemical Abstracts	Revue papier (1908~ 1999) CD(2000~2011), Revue électronique (2012~)	
171	Revue de l'électricité et de l'électronique (REE)	Revue papier (1994~)	
177	J. of Crystal Growth	Revue papier (1983~2005) Revue électronique (2002~)	
178	Russian J. of Organic Chemistry	Revue papier (1993~2007) Revue électronique (2008~)	
180	Optics Communications	Revue papier (1992~2005) Revue électronique (2002~)	
181	RFE	Revue papier (1998~)	
183	Semiconductors	Revue papier (1993~2007) Revue électronique (2008~)	
185	Technical Physics Letters	Revue papier (1993~2007) Revue électronique (2008~)	

189	Xerox Disclosure J.	Revue papier (1976~2096)	A cessé sa publication
195	Nature	Revue papier (1986~2007) Revue électronique (2008~)	
196	Proceedings of the National Academic of Science	Revue papier (1986~2011) Revue électronique (2012~)	
197	Gene	Revue papier (1986~2005) Revue électronique (2002~)	
198	Nucleic Acids Research	Revue papier (1993~2010) Revue électronique (2011~)	
199	Science	Revue papier (1986~2007) Revue électronique (2008~)	
202	Electronics Letters	Revue papier (1994~)	
204	Elektronik	Revue papier (1997~)	
205	IEEE Transactions on Device Letters	Revue électronique (1988~)	
206	Thin Solid Films	Revue papier (1993~2005) Revue électronique (2006~)	
207	WESCON Conference Proceedings	Pas d'abonnement	A cessé sa publication
208	IEEE Transactions on Nuclear Science	Revue électronique (1988~)	
209	J. of Biological Chemistry	Revue papier (1993~2011) Revue électronique (2012~)	
210	BBA (Biochemica et Biophysica Acta)	Revue papier (1998~2005) Revue électronique (2002~)	
211	Biochemistry	Revue papier (1994~2005) Revue électronique (2006~)	
212	Cancer Research	Revue papier (1993~2011) Revue électronique (2012~)	
213	Methods in Enzymology	Revue papier (2001~)	
214	Biochemical & Biophysical Research Communications	Revue papier (1993~2005) Revue électronique (2002~)	
215	Clinical Chemistry	Revue papier (1993~)	
216	J. of Immunology	Revue papier (1993~)	
217	EMBO J.	Revue papier (1993~2007) Revue électronique (2008~)	
218	Cell	Revue papier (1996~)	
219	Popular Science	Revue papier (1984~)	
220	Popular Mechanics	Revue papier (1995~)	
221	Byte	Revue papier (1995~2005) Revue électronique (2002~)	
223	Plant Physiology	Revue papier (1993~2011) Revue électronique (2012~)	
224	TR Transfer	Revue papier (1998~)	

225	MPA – Messen, Pruefen, Automatisieren	Revue papier (1996~1997)	A cessé sa publication
226	VDI-Nachrichten	Revue papier (1998~)	
227	Konstruktion	Revue papier (1994~1999, 2006~)	
228	Elektor	Revue papier (1998~)	
229	Derwent Biotechnology Abstracts	Revue papier (1995, 1998~2005) Revue électronique (2006~)	
230	EDN	Revue papier (1997~2013)	A cessé sa publication
231	Bell Labs Technical J.	Revue papier (1998~2007) Revue électronique (2008~)	
232	European J. of Inorganic Chemistry	Revue papier (1998~2007) Revue électronique (2008~)	
233	Nature Biotechnology	Revue papier (1993~2007) Revue électronique (2008~)	
234	Research Disclosure	Revue papier (1971~)	
235	Acta Pharmaceutica	Revue papier 2006~	
236	Economic Botany	Revue papier (2005~2007) Revue électronique (2008~)	
237	J. of Chinese Medicine	Revue papier (2005~)	
238	J. of Ethnopharmacology	Revue électronique (2002~)	
239	Pharmaceutical Biology	Revue papier (2005~2011) Revue électronique (2012~)	
240	Fitoterapia	Revue électronique (2002~)	
241	J. of Natural Products	Revue papier (1997~2002) Revue électronique (2006~)	
242	J. of Nutrition	Revue papier (2006~)	
243	Phytochemistry	Revue papier (1997~2005) Revue électronique (2002~)	
244	Phytotherapy Research	Revue papier (2006~2007) Revue électronique (2008~)	
245	Planta Medica	Revue papier (1996~)	
246	Indian J. of Traditional Knowledge	Revue papier (2006~)	
247	Medicinal and Aromatic Plants Abstracts	Revue papier (2006~)	
248	Korean J. of Traditional Knowledge	Revue électronique (2009~)	

Systemes de recherche :

Le système coréen multifonctionnel de recherche de brevets (KOMPASS) est un moteur de recherche d'informations spécialement mis au point à l'intention des examinateurs, qui permet de trouver rapidement, commodément et sans erreur, dans des bases de données nationales et étrangères, les brevets, marques, dessins et modèles, décisions de justice et éléments de

littérature non-brevet utilisés par les examinateurs du KIPO, les juges administratifs en matière de brevets et les instituts de recherche sur l'état de la technique supervisés par le KIPO. Diverses stratégies de recherche sont possibles grâce à cet outil, par exemple à partir du numéro d'une demande de brevet, du titre d'une invention, du contenu d'une invention ou des classes pour lesquelles est demandé le brevet. Le système comporte en outre des fonctions destinées à faciliter le travail de l'utilisateur, par exemple la mise en tableaux des relations entre les citations, la traduction des bulletins de brevets étrangers, la fourniture d'informations concernant les familles de brevets, etc. Le KIPO a mis au point un système de recherche interne en 1999 et n'a pas cessé depuis de l'améliorer en enrichissant ses bases de données d'information en matière de propriété intellectuelle selon les besoins des utilisateurs, afin de favoriser la qualité de la recherche internationale.

Règles 36.1.iii) et 63.1.iii) : cet office ou cette organisation doit disposer d'un personnel capable de procéder à la recherche et à l'examen dans les domaines techniques sur lesquels la recherche doit porter et possédant les connaissances linguistiques nécessaires à la compréhension au moins des langues dans lesquelles la documentation minimale de la règle 34 est rédigée ou traduite.

Langues dans lesquelles les demandes nationales peuvent être déposées et traitées :
Les demandes nationales peuvent être déposées et traitées en coréen ou en anglais, et les demandes selon le PCT peuvent être déposées et traitées en coréen, en japonais ou en anglais.

Autres langues maîtrisées par un grand nombre d'examineurs :
La plupart des examinateurs ont une parfaite compréhension de l'anglais, ainsi que du japonais. Certains examinateurs comprennent le chinois, l'allemand, le français, l'espagnol et le russe.

Services proposés pour faciliter la recherche ou mieux comprendre l'état de la technique dans d'autres langues :
Le KIPO fournit des services de traduction automatique aux fins de compréhension ou de recherche dans l'état de la technique.

2.2 – GESTION DE LA QUALITE

Règles 36.1.iv) et 63.1.iv) : cet office ou cette organisation doit disposer d'un système de gestion de la qualité et de dispositions internes en matière d'évaluation conformément aux règles communes de la recherche internationale.

Système national de la gestion de la qualité : le rapport annuel relatif aux systèmes de gestion de la qualité est accessible sur le site de l'OMPI, à l'adresse <http://www.wipo.int/pct/en/quality/authorities.html>.

Le KIPO peut compter sur 822 examinateurs selon le PCT (fonctionnaires de l'office) et quelque 200 externes (employés d'une entreprise sous-traitante) chargés de la recherche internationale selon le PCT. Toutes les personnes chargées de l'examen ou de la recherche selon le PCT doivent posséder des connaissances spécialisées en sciences naturelles ou en ingénierie. S'il s'efforce de recruter des examinateurs possédant déjà ces compétences, le KIPO met aussi à leur disposition des possibilités de formation permanente telles que des séminaires ou des conférences spécialisées, afin de les aider à élargir par la suite leurs connaissances et compétences.

Il est également nécessaire que les examinateurs selon le PCT et les personnes chargées de la recherche possèdent de solides connaissances linguistiques – particulièrement en ce qui concerne la langue anglaise –, afin de pouvoir comprendre les documents de brevet étrangers et établir les rapports de recherche internationale et les rapports d'examen préliminaire

international. Le KIPO a mis en place des programmes de formation linguistique interne que les examinateurs sont encouragés à suivre pour parfaire leur maîtrise des langues qu'ils utilisent et éviter les erreurs d'interprétation; des cours d'anglais, japonais, chinois, espagnol, allemand, français et russe sont à leur disposition. Les examinateurs ont également la possibilité de suivre les cours de langues étrangères de diverses universités ayant des accords avec le KIPO. L'office a fait un pas de plus à cet égard, en équipant d'un logiciel de traduction automatique son système multifonctionnel de recherche de brevets KOMPASS. Cette fonctionnalité permet actuellement de traduire des documents de brevet étrangers de japonais en coréen, d'anglais en coréen et de chinois en coréen.

Dans le cadre du système de gestion de la qualité, les rapports de recherche internationale et les rapports d'examen préliminaire international font d'abord l'objet d'une première version qui est vérifiée par le chef d'unité, puis par le directeur de division. Une fois que ces rapports sont établis, un échantillon en est prélevé afin de contrôler leur conformité aux normes fixées par la division d'assurance de la qualité des examens. Étant donné que la responsabilité d'approuver les rapports de recherche internationale et les rapports d'examen préliminaire international incombe au chef d'unité et au directeur de division, c'est naturellement à ces derniers qu'il appartient, en dernière analyse, de vérifier que ces rapports respectent les normes de qualité énoncées dans les Directives concernant la recherche internationale et l'examen préliminaire international selon le PCT. Si une erreur est relevée dans un rapport de recherche internationale ou un rapport d'examen préliminaire international, elle est corrigée sur ordre du directeur et des chefs d'unité, et des mesures sont mises en place afin d'en éviter la répétition.

Les rapports de recherche internationale selon le PCT et les opinions écrites des divisions I et II de la recherche internationale et de l'examen préliminaire international selon le PCT sont soumis à un mécanisme de contrôle de qualité en trois étapes : ils sont d'abord vérifiés par l'entreprise sous-traitante, puis par la division de la recherche internationale et de l'examen préliminaire international selon le PCT, et enfin, par la division d'assurance de la qualité des examens. Plus en détail, les agences de sous-traitance chargées des rapports de recherche internationale appliquent en interne une procédure d'assurance de la qualité en deux phases à laquelle participent le mentor et le chef d'équipe. Les rapports sont ensuite vérifiés au niveau de la division de la recherche internationale et de l'examen préliminaire international selon le PCT, par l'examineur, le chef d'unité et le directeur de division, dans cet ordre. Le KIPO emploie également des réviseurs anglais, qui fournissent des conseils linguistiques concernant la syntaxe, les expressions et le vocabulaire couramment utilisés dans les rapports de recherche internationale et les rapports d'examen préliminaire international, et corrigent les erreurs ou maladresses de langage.

3 – CHAMP D'APPLICATION VISE

Langues dans lesquelles les services seraient proposés : anglais, coréen

États ou offices récepteurs pour lesquels l'administration serait compétente :

Office coréen de la propriété intellectuelle (KIPO), Office de la propriété intellectuelle des Philippines (IPOPPL), Office national de la propriété intellectuelle du Viet Nam (NOIP), Office des brevets de l'Indonésie, Office de la propriété intellectuelle de la Mongolie, Office de la propriété intellectuelle de Singapour, Office de la propriété intellectuelle de la Nouvelle-Zélande, Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique (USPTO), Office de la propriété intellectuelle de Malaisie, Office national de la propriété intellectuelle de Sri Lanka, IP Australia, Office des brevets de la Thaïlande, Office des brevets du Chili, Office des brevets du Pérou, Office des brevets de l'Arabie saoudite, Office mexicain des brevets.

Limitations du champ d'application : néant

4 – ÉNONCE DES MOTIVATIONS

Le KIPO a adhéré au PCT en 1984, et sa nomination en qualité d'administration internationale a été approuvée en 1997. Le bilan des réalisations accomplies au cours des 30 dernières années par la République de Corée et le KIPO est appréciable :

Le coréen a été reconnu comme langue de publication du PCT en 2009, et les savoirs traditionnels coréens ont été inclus dans la documentation minimale du PCT en 2007.

En 2015, le KIPO a reçu 14 626 demandes internationales selon le PCT (ce qui le plaçait au cinquième rang mondial), et a effectué des recherches internationales pour 29 285 demandes selon le PCT (quatrième rang mondial). En décembre 2016, le KIPO avait effectué des recherches internationales pour les demandes selon le PCT d'environ 16 pays, notamment les États-Unis d'Amérique, l'Australie, l'Arabie saoudite et le Mexique, et uni ses efforts à ceux des cinq offices de l'IP5, de la Réunion des administrations internationales instituées en vertu du PCT (PCT/MIA) et de l'OMPI en vue de stimuler le développement du PCT grâce au système de recherche électronique e-Search et au projet de recherche et d'examen en collaboration PCT CS&E, et de renforcer le lien entre la phase internationale et la phase nationale.

Dans le cadre du processus de nomination en qualité de vingt-deuxième administration internationale de l'Office turc des brevets et des marques en 2016, le KIPO a apporté à ce dernier assistance et conseils en ce qui concerne les conditions précises à remplir pour devenir une administration internationale, notamment les exigences à respecter ainsi que les critères d'un système de gestion de la qualité, et a transmis aux examinateurs de l'Office turc des brevets et des marques le savoir-faire accumulé en matière de recherche internationale par les examinateurs du KIPO en 20 ans de recherches s'étendant parfois sur des années.

Le KIPO assure la gestion du Korea Trust Fund (KTF), grâce auquel il prévoit de pouvoir transmettre à partir de 2017 aux examinateurs des pays en développement un savoir-faire en matière de recherche internationale et d'examen préliminaire international selon le PCT.

La contribution financière du KIPO depuis la signature avec l'OMPI, en 2004, d'un protocole d'accord sur l'établissement d'un fonds fiduciaire, a atteint avec le treizième projet en décembre 2016 la somme de 10,8 milliards de wons coréens (environ 8,94 millions de dollars É.-U. au taux de change de décembre 2016). Le KTF a été établi à des fins de formation par la signature d'un protocole d'accord avec l'OMPI en septembre 2011, et doit permettre au KIPO d'assurer une formation en matière de recherche internationale et d'examen préliminaire international selon le PCT à des examinateurs de pays en développement à partir de 2017.

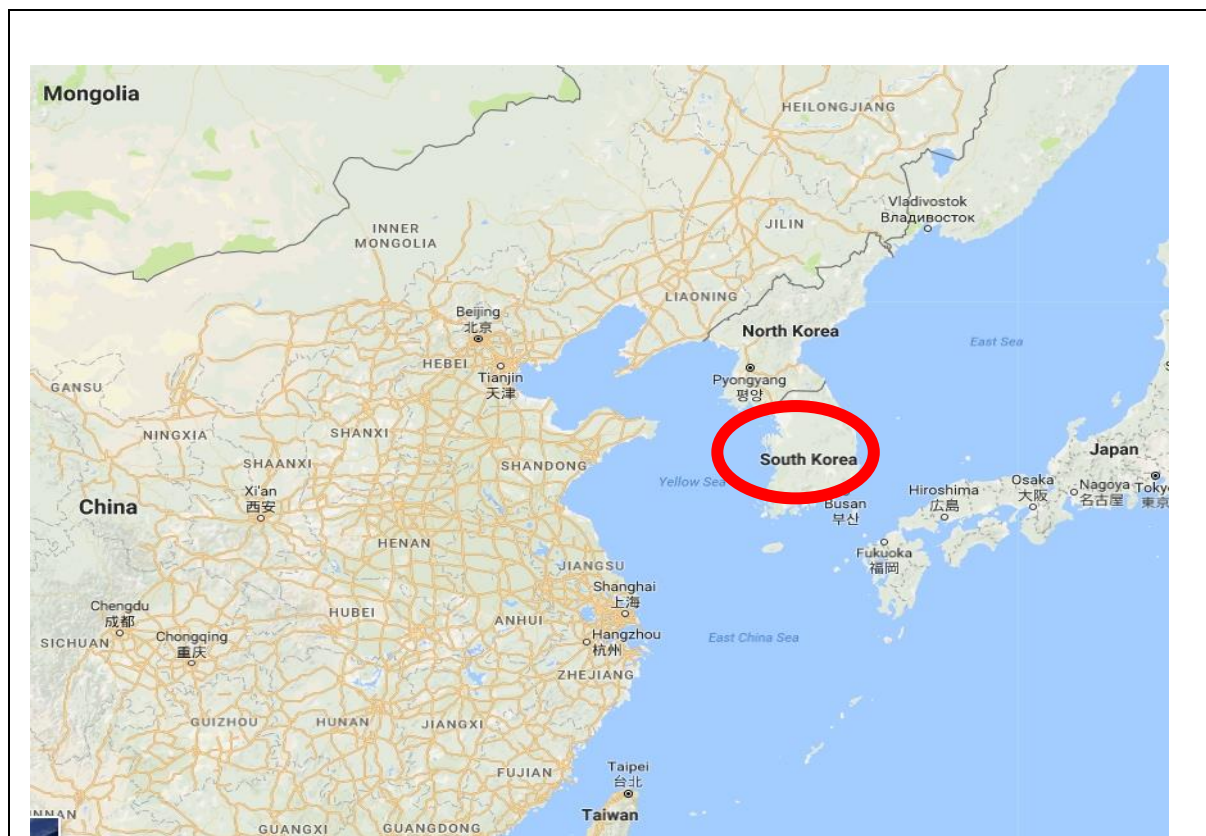
Le KIPO s'est toujours attaché à orienter adéquatement la progression du marché international des droits de propriété intellectuelle, et a encouragé les déposants coréens de brevets à mettre à profit l'expérience accumulée, ainsi qu'une infrastructure bien établie dans ce domaine pour s'assurer des droits de propriété intellectuelle sur les marchés étrangers. Les barrières physiques s'affaiblissent de plus en plus dans le monde, et il est à prévoir que l'harmonisation et la coopération entre les pays dans le domaine des droits de propriété intellectuelle joueront un rôle moteur dans la croissance de la société de demain.

Le KIPO formule l'espoir de voir renouveler en 2017 sa nomination en qualité d'administration internationale, et s'engage à déployer encore plus d'efforts pour soutenir le développement du système du PCT.

5 – ÉTAT CANDIDAT

Emplacement géographique

La Corée du Sud occupe la partie méridionale de la péninsule coréenne, comprise entre la mer de l'Est (qui borde le Japon) et la mer de l'Ouest (qui borde la Chine). Une ligne de démarcation militaire (MDL), parfois appelée "ligne de l'armistice", sépare la péninsule en deux pays, la Corée du Sud et la Corée du Nord. La Corée du Sud a une superficie totale d'environ 99 720 km², et porte officiellement le nom de République de Corée.



Carte montrant l'État et les États voisins

Appartenance à des organisations régionales : Asia Cooperation Dialogue (ACD), Organisation de coopération économique Asie Pacifique (APEC), Asia Europe Meeting (ASEM), East Asia Summit (EAS), Forum for East Asia-Latin America Cooperation (FEALAC), G20, Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), Korea-Japan-China Trilateral Cooperation, etc. (source : Ministère des affaires étrangères, janvier 2017).

Population : 51 696 216 (en décembre 2016, selon les données communiquées par le Ministère de l'intérieur).

PIB par habitant : 27 633 dollars É.-U. (source : FMI 2016).

Estimation des dépenses nationales en recherche-développement (pourcentage du PIB) : 19,1 billions de wons coréens (budget national pour l'année 2016).

Nombre d'instituts universitaires de recherche :

Au 1^{er} avril 2016, le pays comptait 432 établissements d'enseignement supérieur, dont 189 universités ou collèges, 46 grandes écoles, 138 collèges du premier cycle et 59 autres. Ces chiffres sont fournis par le Service coréen de statistiques en matière d'éducation (<http://kess.kess.kedi.re.kr>).

Principales industries locales :

- Source : <http://stat.kita.net/stat/kts/ktsMain.screen>
- Statistiques : du 1^{er} janvier 2016 au 30 novembre 2016

(en millions de dollars É.-U.)

Secteur	Exportations
Semi-conducteurs	56 364
Automobiles	36 070
Construction/fabrication de pièces de navires et de structures flottantes	32 095
Appareils d'intercommunication	27 127
Produits pétroliers	23 912

Principaux partenaires commerciaux :

- Source : <http://stat.kita.net/stat/kts/ktsMain.screen>
- Statistiques : du 1^{er} janvier 2016 au 30 novembre 2016

(en millions de dollars É.-U.)

Partenaire commercial	Exportations	Importations
Chine	112 402	79 016
États-Unis d'Amérique	60 732	39 016
Région administrative spéciale de Hong Kong	29 519	1 471
Viet Nam	29 438	11 473
Japon	22 138	42 931

6 – PROFIL DES DEMANDES DE BREVET

Nombre de demandes nationales reçues – par domaine technique

Domaine technique	Année				
	2012	2013	2014	2015	2016
Mécanique	61 126	66 135	65 098	65 015	56 494
Électricité/électronique	81 646	84 075	86 122	85 108	73 974
Chimie	55 849	58 985	61 592	63 521	57 995
Non mentionné	2 718	6 362	6 664	8 761	28 134
<i>Total</i>	201 339	215 557	219 476	222 405	216 597

Source : Données statistiques internes du KIPO

Nombre de demandes nationales reçues – par voie de dépôt

Voie \ Année	2012	2013	2014	2015	2016
Premier dépôt national/priorité interne	155 934	169 679	171 939	174 669	169 693
Priorité selon la Convention de Paris	11 011	10 657	10 363	10 510	9 746
Phase nationale du PCT	34 394	35 221	37 174	37 226	37 158

Source : Données statistiques internes du KIPO

Nombre de demandes internationales reçues en tant qu'office récepteur

Domaine technique \ Année	2012	2013	2014	2015	2016
Total	11 869	12 349	13 138	14 594	15 595

Source : Données statistiques internes du KIPO

Les classes CIB des demandes selon le PCT sont confirmées après que l'office récepteur a transmis ces demandes à l'administration chargée de la recherche internationale. Il est par conséquent difficile pour l'office récepteur de répartir toutes les demandes selon le PCT par domaine technique (CIB). Le KIPO utilise à cet égard le nombre de demandes selon le PCT.

Délai moyen d'instruction des demandes de brevet nationales

Source : Données statistiques internes du KIPO

Indicateur	À compter de	Délai (mois)
Jusqu'à la recherche	Demande d'examen ⁵⁾	10,6
Jusqu'au premier examen	Demande d'examen	10,6
Jusqu'à la délivrance	Demande d'examen	16,2

⁵⁾ Le déposant dispose d'un délai de trois ans à compter de la date de dépôt pour présenter la demande d'examen auprès du KIPO; le délai d'instruction par l'examineur du KIPO est calculé à partir de la date à laquelle il présente cette demande.

Demandes nationales en attente de traitement

Mesure	Nombre de demandes
Toutes les demandes en instance	541 132 ⁶⁾
Demandes en attente de la recherche (taxes correspondantes payées)	160 246 ⁷⁾

Source : Données statistiques internes du KIPO

⁶⁾ Demandes de brevet nationales en attente de décision finale (acceptation ou refus). Ce nombre comprend les demandes nationales pour lesquelles l'examen n'a pas été demandé, les demandes nationales pour lesquelles l'examen a été demandé, mais aucune notification n'a encore été faite et les demandes nationales pour lesquelles une première notification a été faite, mais la décision finale reste à prendre.

⁷⁾ Demandes parmi les demandes nationales pour lesquelles l'examen a été demandé, à l'égard desquelles la décision finale n'a pas encore été rendue.

7 – APPUI NECESSAIRE

Sans objet.

8 – AUTRES

Sans objet.

9 – ÉVALUATION PAR D'AUTRES ADMINISTRATIONS

Sans objet.

[Fin de l'annexe et du document]